



Les métiers de l'agroalimentaire face à des enjeux de renouvellement

Les entreprises de l'agroalimentaire sont confrontées à des difficultés de recrutement et au vieillissement de leurs salariés. De forts renouvellements de main-d'œuvre, notamment d'ouvriers et de bouchers, déjà à l'œuvre vont perdurer dans les années à venir. Le secteur doit également s'adapter au changement des habitudes de consommation et aux évolutions technologiques. Si l'appel à l'intérim est une des solutions utilisées par les entreprises, d'autres leviers peuvent être actionnés : automatisation des processus de fabrication, évolution de l'offre de formation, prévention des accidents et maladies professionnels. Ces enjeux sont plus ou moins prégnants selon les territoires, en fonction du poids de l'agroalimentaire dans leur économie.

Sonia Besnard, Isabelle Delhomme, Insee
Martial Loiret, Draaf

En 2015, dans les Pays de la Loire, 60 600 salariés hors intérim travaillent dans les 2 700 établissements de l'industrie et du commerce de gros de produits agroalimentaires (*Méthodologie et définitions*). Un des piliers de l'économie ligérienne, l'agroalimentaire emploie 4,8 % des salariés de la région, la plaçant au 2^e rang des régions françaises après la Bretagne (6,8 %). En France métropolitaine, 2,5 % des salariés travaillent dans l'agroalimentaire.

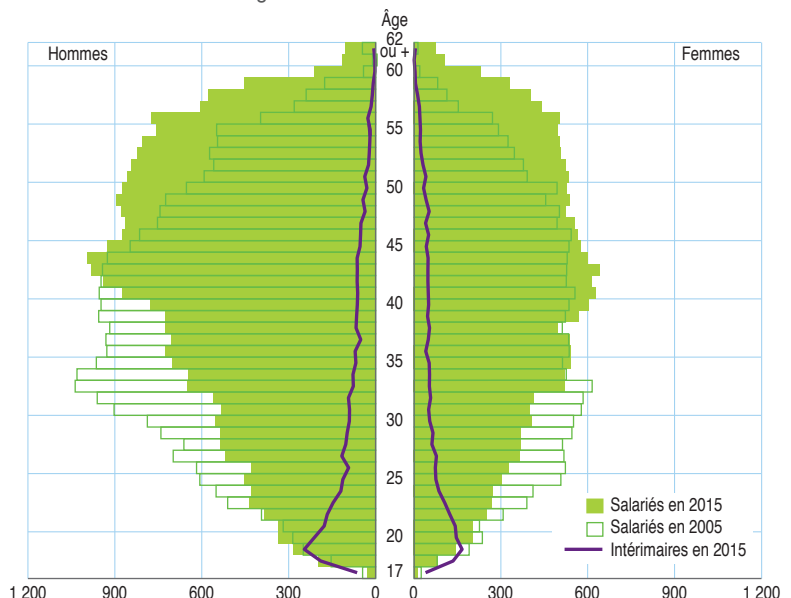
Après un fort développement de l'emploi salarié agroalimentaire entre 1990 et 2003 (+ 33 %), le secteur a relativement bien résisté à la crise de 2008 et a pu stabiliser ses effectifs sur la période 2009-2014, alors que l'emploi reculait dans le reste de l'industrie. L'emploi salarié est reparti à la hausse depuis 2014. Aujourd'hui, le secteur doit faire face à des difficultés de recrutement. Selon l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre réalisée par Pôle emploi en 2019, le métier d'ouvrier non qualifié des industries agroalimentaires est le 5^e métier où les tensions de recrutement sont les plus fortes dans la région. Les entreprises expriment un besoin pour 2019 de 2 400 ouvriers non qualifiés et

800 ouvriers qualifiés sur des emplois durables. Renouvellement de main-d'œuvre et transformation des processus

de fabrication sont, aujourd'hui et à l'avenir, les enjeux auxquels les industries agroalimentaires doivent faire face.

1 Une population salariée vieillissante, des intérimaires plus jeunes

Répartition par âge des salariés en 2005 et 2015 et des intérimaires en 2015 des Pays de la Loire dans les industries agroalimentaires



Lecture : en 2015, 770 salariés et 30 intérimaires masculins de 56 ans travaillent dans les industries agroalimentaires. Ils étaient 400 salariés en 2005.

Sources : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2005 et 2015 ; Dares.

Des salariés seniors plus nombreux

La main-d'œuvre dans les industries agroalimentaires est plus jeune que dans les autres secteurs industriels. L'âge moyen des salariés y est de 40 ans, soit 2 ans de moins. Cependant, le vieillissement est plus marqué dans les industries agroalimentaires (figure 1). Les salariés de 50 ans ou plus sont 27 % en 2015, soit 11 points de plus qu'en 2005, alors que dans les autres secteurs industriels cette augmentation est plus contenue (+ 8 points). Ils sont devenus plus nombreux que leurs jeunes collègues, ce qui pose la question du renouvellement de la main-d'œuvre. Alors qu'en 2005, il y avait 1,6 jeune de moins de 30 ans pour un salarié de 50 ans ou plus, cette proportion n'est plus que de 0,6 en 2015. L'industrie de transformation de la viande, activité dominante dans la région, emploie des salariés relativement plus âgés : 42 ans en moyenne. En outre, la part des seniors augmente le plus dans ce secteur et pose fortement la question du renouvellement. Ainsi, les salariés de 50 ans ou plus sont 28 %, soit 13 points de plus qu'en 2005, ils sont presque 2 fois plus nombreux que les jeunes salariés (0,6 jeune pour 1 senior en 2015). Cette question apparaît dorénavant dans l'industrie de fabrication de boulangerie, pâtisserie et pâtes où les évolutions sont très marquées. Si les seniors ne constituent que 22 % des salariés, cette part augmente de 10 points en dix ans. Le rapport entre le nombre de jeunes et de seniors passe de 2,5 jeunes pour 1 senior en 2005 à 0,9 en 2015. Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, le vieillissement de la main-d'œuvre est moins marqué. Alors que la part des salariés de 50 ans ou plus augmente (de 21 % à 28 % en dix ans), celle des moins de 30 ans reste stable (20 %).

L'emploi d'intérimaires rajeunit la main-d'œuvre : les missionnaires ont en moyenne 31 ans et peuvent constituer une ressource formée disponible pour le recrutement.

Le vieillissement des salariés va engendrer des départs de fin de carrière nombreux. Toutefois, une cessation d'activité professionnelle ne correspond pas forcément à un besoin en recrutement ou à un recrutement à profil comparable. Évolution des processus de fabrication, développement de l'automatisation et changement des comportements de consommation des ménages sont autant de facteurs qui rendent difficiles l'estimation des besoins en main-d'œuvre pour les années à venir. Ils montrent cependant l'importance de la question des niveaux de compétences et donc des formations à mettre en place.

L'agroalimentaire face à un enjeu fort de renouvellement...

Les cessations définitives d'activité des personnes de 50 ans ou plus, qu'il s'agisse de retraites ou d'autres formes de fin d'activité, seraient proportionnellement plus nombreuses dans l'agroalimentaire que dans les autres secteurs industriels des Pays de la Loire (Méthodologie et définitions). En moyenne, 10 % des personnes de 50 ans ou plus travaillant dans les industries agroalimentaires, cesseraient définitivement leur activité chaque année d'ici 2030. Entre 2021 et 2030, ces départs concerneraient 1 330 personnes par an (figure 2). À titre de comparaison, les départs dans les autres secteurs industriels seraient en moyenne de 9 %.

Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, 10 % des personnes de 50 ans ou plus cesseraient définitivement leur

activité professionnelle en moyenne chaque année entre 2016 et 2030. Cependant, le nombre de départs augmenterait davantage après 2021 : de 390 salariés en moyenne chaque année entre 2016 et 2020, à 470 entre 2021 et 2030.

... parmi les ouvriers, notamment les bouchers et les conducteurs

Les ouvriers, qualifiés ou non, seraient les plus nombreux à cesser leur activité dans l'industrie agroalimentaire. Sur la période 2016-2030, en moyenne chaque année, 370 ouvriers qualifiés et 240 ouvriers non qualifiés des industries de process cesseraient définitivement leur activité. Il s'agit, par exemple, de salariés occupant des emplois dans l'abattage et la découpe des viandes, dans la fabrication et l'affinage de fromages ou encore dans la conduite d'équipements de production alimentaire. Parmi les ouvriers qualifiés, les bouchers, opérateurs de la transformation de la viande, seraient 160 chaque année à cesser leur activité. Parallèlement, 100 techniciens ou agents de maîtrise des industries de process cesseraient définitivement leur activité, en moyenne chaque année d'ici 2030.

Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, les conducteurs de véhicules et les ouvriers, qualifiés ou non, de la manutention correspondraient aux métiers où les départs seraient les plus nombreux (60 départs pour les conducteurs et ouvriers qualifiés et 50 pour les non qualifiés en moyenne chaque année entre 2016 et 2030).

Des niveaux de qualification plus élevés

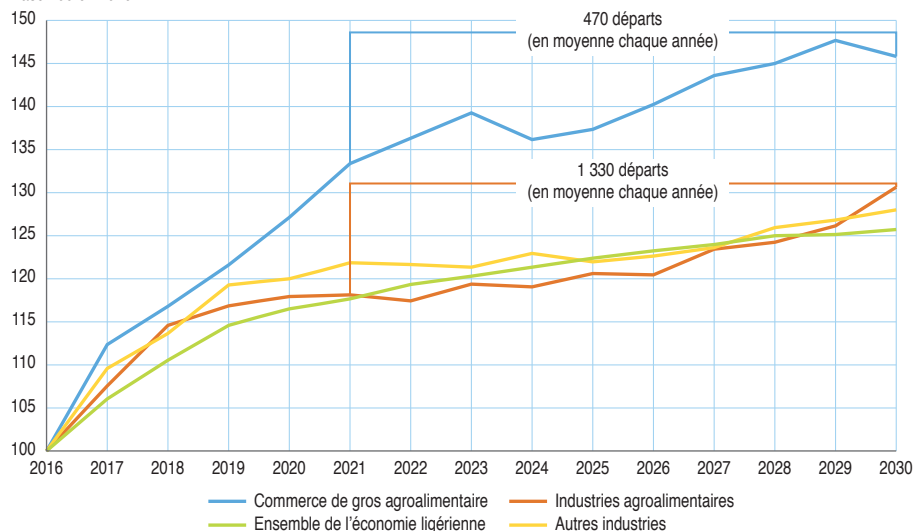
Les transformations opérées ces dernières années dans le secteur de l'agroalimentaire engendrent une augmentation des besoins en main-d'œuvre qualifiée notamment parmi les ouvriers. En 2015, 7 ouvriers sur 10 sont qualifiés, contre 6 sur 10 en 2005, rattrapant ainsi le niveau observé dans les autres industries. Les ouvriers qualifiés sont particulièrement nombreux dans les industries des produits laitiers (80 % des ouvriers en 2015). Ce constat va de pair avec l'automatisation croissante des chaînes de production, qui requiert davantage de technicité. En revanche, dans les industries agroalimentaires telles que la transformation des fruits et légumes ou la meunerie, les ouvriers qualifiés sont moins nombreux parmi les salariés (64 %).

La hausse du niveau de qualification des ouvriers se reflète dans leur niveau de formation. Seul un tiers des ouvriers non qualifiés n'est pas ou peu diplômé en 2015 ; ils étaient un sur deux au début des années 2000.

Ces enjeux de renouvellement de main-d'œuvre tant en matière de volume que de compétences, constituent un défi pour

2 Les départs de fin de carrière augmenteraient davantage dans le commerce de gros agroalimentaire

Estimations du nombre de cessations définitives d'activité selon le secteur dans les Pays de la Loire
Base 100 en 2016



Source : Insee, Recensement de la population 2015, Enquête emploi en continu 2003-2016 (modèle Destinie 2).

3 Baisse du nombre des accidents du travail dans la transformation de la viande

Répartition des accidents du travail et maladies professionnelles selon les secteurs d'activités en 2013, dans les Pays de la Loire

Secteur d'activités	Nombre de salariés	Accidents du travail (pour 1 million d'heures salariées)	Évolution 2013/2008 (en points)	Maladies professionnelles (pour 1 million d'heures salariées)	Évolution 2013/2008 (en points)
Industries agroalimentaires	47 500	32	- 8	11	1
dont : transformation de la viande	21 800	37	- 11	18	2
boulangerie, pâtisserie et pâtes	7 700	36	- 4	2	0
fabrication de produits laitiers	6 700	22	- 3	4	1
Commerce de gros (CG) de produits agroalimentaires	13 100	21	- 3	2	0
dont : CG de produits alimentaires et boissons	8 500	25	0	2	1
CG de produits agricoles bruts	4 600	14	- 4	1	0
Autres industries	180 200	22	- 4	4	1

Sources : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ; Insee, DADS 2013.

les entreprises, qui appelle la mobilisation de leviers variés : intérim, attractivité des métiers, formation initiale et continue, etc.

L'intérim, porte d'entrée dans le secteur

En période de tension, l'intérim apparaît comme une source possible de recrutement des salariés. En 2015, dans les Pays de la Loire, un salarié sur trois entrant dans l'industrie agroalimentaire était intérimaire l'année précédente. Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, ils sont 11 % à venir de l'intérim.

Représentant 9 % de l'emploi dans le secteur agroalimentaire, l'appel à la main-d'œuvre intérimaire est une pratique forte dans ce secteur. En 2015, 5 900 intérimaires exercent leur mission au sein des industries agroalimentaires, soit 25 % des intérimaires de l'industrie. Ils étaient 5 000 en 2005, avant un pic à 6 900 intérimaires en 2010.

Par ailleurs, un tiers des salariés entrant dans l'industrie agroalimentaire en 2015 n'était pas salarié l'année précédente. Ils étaient chômeurs, travailleurs non salariés ou démarrant leur premier emploi. De plus, quelques passerelles entre l'agroalimentaire et les autres industries existent. En 2015, dans les Pays de la Loire, 4 % des salariés qui arrivent dans les industries agroalimentaires travaillaient l'année précédente dans un autre secteur industriel.

Des conditions d'exercice encore difficiles mais qui s'améliorent

Les processus de fabrication dans les métiers de l'agroalimentaire se transforment. En améliorant les conditions de travail, ils augmentent l'attractivité du secteur. Cependant, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore nombreux, même s'ils diminuent du fait des efforts de la profession sur ce sujet.

En 2013, les industries agroalimentaires comptabilisent 32 accidents pour un million d'heures salariées contre 22 dans les autres industries (figure 3). Toutefois, cinq ans plus

tôt, 40 accidents survenaient pour un million d'heures travaillées. Les secteurs de la transformation de la viande ou du poisson exigent, plus que d'autres activités, encore beaucoup de manipulations manuelles avec des gestes répétitifs, de la découpe ou du désossage, des charges à porter couplées à des conditions d'humidité, de froid et de cadences sur les chaînes. Dans le commerce de gros de produits agroalimentaires, les salariés sont moins exposés aux accidents du travail, avec 21 accidents pour un million d'heures salariées. Les accidents se font moins fréquents entre 2008 et 2013, particulièrement dans la viande où le taux de fréquence diminue de 11 points ; de quoi améliorer l'image de ces métiers pour les futurs salariés.

Alors que les salariés les plus jeunes sont nettement plus touchés par les accidents du travail, les maladies professionnelles concernent davantage les salariés plus âgés. Malgré l'automatisation, les exigences physiques de ces métiers augmentent le risque d'apparition de troubles musculo-squelettiques. Ces derniers peuvent également être favorisés par le travail au froid et le stress. En 2013, 11 maladies pour un million d'heures salariées dans les industries agroalimentaires ont été reconnues par le régime de la Sécurité sociale, contre 4 maladies dans les autres industries.

Les formations évoluent pour répondre aux besoins des entreprises

Pour mieux répondre aux transformations dans le secteur et attirer de nouveaux actifs, les formations s'adaptent. La diversité des métiers du secteur alimentaire impose de concevoir les formations de manière complémentaire, entre celles proposées par l'enseignement agricole (formations autour du « produit ») et celles proposées par l'Éducation nationale (formations autour du « process »). Les formations liées aux industries agroalimentaires ne concernent qu'une faible part des effectifs de l'enseignement agricole ligérien, comparé à l'importance du secteur dans la filière agricole. Le secteur agroalimentaire peine à faire face à ses besoins en compétences. Les recrutements sont difficiles à tous les niveaux de formation (hausse des niveaux de qualification des postes, déficit d'image du secteur, conditions de travail pénibles, salaires sensiblement plus faibles que dans le reste de l'industrie, perspectives de carrière professionnelle jugées moins intéressantes, etc.). Pour répondre à ces enjeux, le Rectorat, la Région, la Draaf, l'association des entreprises agroalimentaires Ligeriana et la chambre d'agriculture des Pays de la Loire ont soutenu la mise en place du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Filière alimentaire de demain » (encadré).

Dans le même temps, la Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelle (Srefop) 2018-2022, pilotée par l'État, la Région et les partenaires sociaux, et déclinée sur les cinq départements, permet de fédérer des initiatives au plus près des territoires. Le Plan d'investissement dans les compétences (Pic) fait également partie des dispositifs en place pour déployer une offre de formation renforcée et adaptée aux territoires ligériens.

L'agroalimentaire particulièrement présent dans quatre territoires

Localement, les enjeux de renouvellement du secteur de l'agroalimentaire se posent à

Encadré

Campus des métiers et des qualifications « Filière alimentaire de demain »

Installé en septembre 2018 sur l'établissement public d'enseignement agricole de Laval, le Campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Filière alimentaire de demain » vise trois priorités dans sa charte :

- développer une vision anticipatrice des besoins des secteurs de la production agricole, de l'agroalimentaire et des attentes des usagers ;
- restaurer l'attractivité des métiers et des formations ;
- accompagner les entreprises agricoles et industrielles sur la transition numérique et les nouvelles technologies, à travers l'adaptation de l'offre de formation.

La mise en place de ce campus se fait dans un contexte de réforme important. Afin de mieux répondre aux demandes des branches professionnelles, la loi du 5 septembre 2018 impose un changement en profondeur du modèle de formation professionnelle et de l'apprentissage. Pour répondre aux nouveaux besoins en compétences pour l'ensemble des entreprises et des salariés, 11 opérateurs de compétences sont créés. Cette réforme impacte principalement les formations par l'apprentissage et la formation continue pour adultes et peut avoir des incidences sur la carte des formations scolaires. Le modèle de la formation peut être amené à se transformer, les entreprises étant intéressées par des formations plus courtes, comme les certificats de spécialisation (CS) ou les certificats de qualification professionnelle (CQP).

différents degrés. En effet, certaines zones d'emploi sont spécialisées dans ce secteur. Celles de Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard, Ancenis et Les Herbiers se détachent nettement par l'importance de leur tissu industriel agroalimentaire, dominé par l'activité de transformation de la viande (figure 4).

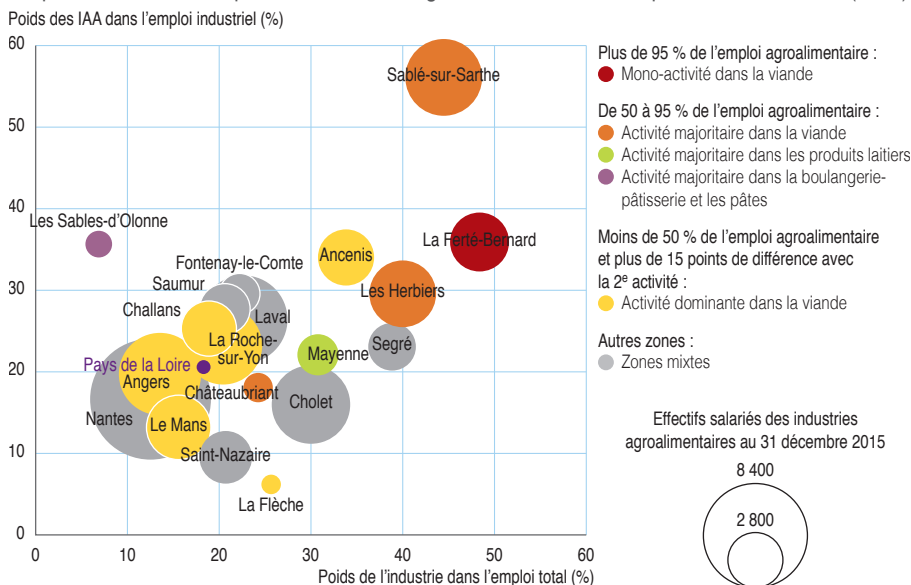
La zone d'emploi de Sablé-sur-Sarthe est l'une des plus industrialisées, notamment dans l'industrie agroalimentaire qui emploie 25 % des salariés de la zone. Celles de La Ferté-Bernard, d'Ancenis et des Herbiers sont également spécialisées dans les industries agroalimentaires (entre 12 % et 17 % de l'emploi salarié) dans un marché du travail, par ailleurs, fortement industriel. Dans ces quatre zones d'emploi, l'environnement industriel du marché du travail permet d'envisager des échanges éventuels de salariés ayant des compétences transférables d'un secteur à l'autre.

Dans la zone des Sables-d'Olonne, spécialisée dans la boulangerie-pâtisserie industrielle et la fabrication des pâtes, 2 % des salariés travaillent dans les industries agroalimentaires, sur un marché du travail peu industriel (7 % des emplois sont dans l'industrie).

Au sein des autres zones d'emploi, l'industrie agroalimentaire est moins présente. Certaines zones d'emploi sont spécialisées dans le secteur de la transformation de la viande

4 Quatre zones d'emploi particulièrement spécialisées dans les industries agroalimentaires

Répartition des zones d'emploi des Pays de la Loire en fonction du poids de l'emploi industriel dans l'emploi salarié total et du poids des industries agroalimentaires dans l'emploi industriel en 2015 (en %)



Lecture : l'emploi salarié de la zone d'emploi de La Ferté-Bernard est pour près de la moitié industriel, dont un tiers relève des industries agroalimentaires. Ces salariés travaillent dans l'industrie de la viande.

Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2015.

mais le poids des industries agroalimentaires est proche de la moyenne régionale (La Roche-sur-Yon, Challans, Angers). Les enjeux du secteur y sont moins prégnants. ■

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee, la Direccte (Gwenolé Le Roux, Yann Sicamoi) et la Draaf des Pays de la Loire (Claire Jacquet-Patry, Olivier Jean).

Méthodologie et définitions

Dans cette étude, le secteur de l'agroalimentaire contient :

- les **activités de transformation** : industries agroalimentaires (division 10 de la Naf révisée 2) et fabrication de boissons (division 11), à l'exception de l'artisanat commercial de charcuterie (10.13B) et de boulangerie-pâtisserie (10.71B, 10.71C et 10.71D) ;
- le **commerce de gros de produits agroalimentaires** : commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (groupe 46.2) et de produits alimentaires et de boissons (groupe 46.3) à l'exception du commerce de gros de fleurs et de plantes, de cuirs et de peaux (46.22Z et 46.24Z), de produits à base de tabac et alimentaire non spécialisé (46.35Z et 46.39B). La liste des activités (Naf) figure sur insee.fr avec l'étude.

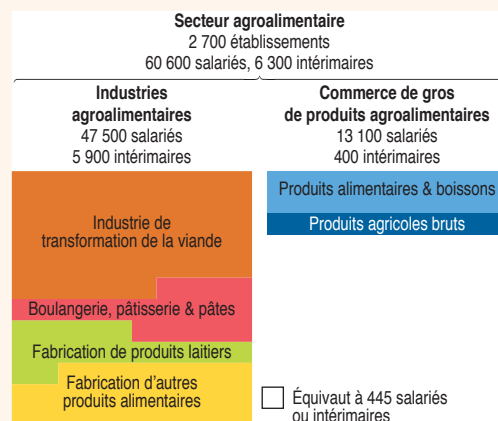
L'emploi salarié, issu des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) et de la source Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), correspond au poste principal d'un salarié (y compris apprenti) présent le 31 décembre de l'année.

Une **cessation définitive d'activité** professionnelle recouvre diverses situations de départ :

- la retraite ou la pré-retraite (71 % des cessations d'activité à l'échelle nationale en 2016) ;
- la « dispense de recherche d'emploi » ;
- l'inactivité pour raisons de santé et d'invalidité ;
- le chômage pour les personnes âgées de 59 ans ou plus ;
- tout autre type d'inactivité pour les personnes âgées de 56 ans ou plus.

L'exercice d'estimation de ces cessations d'activité porte sur les actifs âgés de 50 ans ou plus. Pour l'année 2016, les retraits d'activité concernent les individus de 50 ans ou plus en emploi en 2015. Le processus est itéré d'année en année. La modélisation considère que les individus encore en activité à 70 ans sortent automatiquement du marché du travail l'année suivante (70 ans correspondant à l'âge de mise à la retraite d'office depuis 2010).

Répartition des salariés et intérimaires selon l'activité dans le secteur agroalimentaire dans les Pays de la Loire



Note : les effectifs d'intérimaires sont évalués en 2015 en équivalent temps plein, les effectifs salariés au 31 décembre 2015.
Sources : Insee, Clap 2015 ; Dares.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication
Pascal Seguin
Rédatrice en chef
Anne-Gaël Mocaer
Bureau de presse
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689
© INSEE Pays de la Loire
Octobre 2019

Pour en savoir plus

- Clause A. et al., *La filière viande des Pays de la Loire : un élevage diversifié, une industrie en mutation*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 33, juin 2016.
- *Attractivité, fidélisation et accélération technologique, des défis majeurs pour l'agroalimentaire*, Cariforef Pays de la Loire, Études et enquêtes, janvier 2016.
- Perrier E., *Les accidents du travail et les maladies professionnelles en Pays de la Loire*, Direccte Analyses Pays de la Loire, n° 1, juin 2015.
- Conseil économique social environnemental des Pays de la Loire, *Les industries agroalimentaires en Pays de la Loire : s'adapter aux évolutions des comportements alimentaires et engager la reconquête de la compétitivité*, juin 2013.

